

2.4 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Gratuité des musées le premier dimanche du mois comme condition de reconnaissance – Bilan de la mesure »

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, le 29 septembre dernier, un avant-projet de décret instaurant la gratuité de l'accès aux musées le premier dimanche du mois comme condition de reconnaissance supplémentaire, en vertu de l'objectif reconnu dans la déclaration de politique communautaire. Bien que datant de près de six semaines, cet avant-projet est toujours d'actualité. Le report de ma question de quinzaine en quinzaine n'est nullement dû à l'organisation de nos travaux en commission mais à un concours de circonstances.

Trente musées sont donc concernés par cette mesure et s'ajoutent aux quarante-cinq institutions qui mènent déjà l'opération.

Le groupe Ecolo entend soutenir le développement de tous les musées. La gratuité de l'accès aux musées peut s'avérer être un outil de démocratisation culturelle si elle fait partie d'une politique globale de valorisation de musées accessibles à tous.

Ma question se situe donc davantage au niveau d'une politique globale.

La fréquentation des musées continue malheureusement à régresser. Il est dès lors indispensable d'attirer de nouveaux publics, notamment en assurant une promotion soutenue et élargie de cette journée de gratuité. En effet, il est primordial que cette action atteigne son objectif d'accessibilité de la culture et surtout d'inclusion sociale. Une information bien ciblée est nécessaire mais insuffisante et d'autres facteurs doivent également être pris en considération tels que l'image, l'accès pratique et les collections.

Par ailleurs, cette gratuité mensuelle ne peut alourdir les charges financières des musées. Or les efforts ciblés de communication vers de nouveaux publics qui l'accompagnent ont forcément un coût. . .

Madame la ministre, il est important de tirer les enseignements des expériences passées afin que cette nouvelle condition soit profitable aux musées.

Quel bilan pouvons-nous établir de la mesure de gratuité des musées pour les quarante-cinq premiers musées concernés, notamment sur la fré-

quentation ? Cette mesure a-t-elle permis de toucher un nouveau public ?

Quelles sont les mesures prévues afin d'assurer une large diffusion de l'information auprès du nouveau public ?

Quelles sont les réactions des représentants de musées face à cette nouvelle réforme ? J'ai connaissance de certaines d'entre elles mais vous disposez certainement d'un panel plus large. . . Comment pouvons-nous nous assurer que les budgets déjà restreints des musées ne seront pas grevés ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Votre question me permet de rappeler que l'accès à la culture reste un de mes objectifs prioritaires depuis ma prise de fonction en qualité de ministre de la Culture.

Il convient de préciser qu'en Wallonie et à Bruxelles, 42 musées proposent la gratuité à leurs visiteurs le premier dimanche du mois. C'est le cas des institutions fédérales reconnues et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et d'autres, publiques ou privées, ne bénéficiant pas de ces soutiens.

Depuis 2006, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles intervient dans la compensation financière de la gratuité, le premier dimanche du mois, pour douze musées. Cette compensation s'explique du fait de la mise en œuvre de cette mesure à une date antérieure à l'entrée en vigueur du décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées.

Il était logique d'expérimenter ces mesures de gratuité avec les douze institutions conventionnées en 2006. Depuis 2007, première année d'application du décret, les musées et les institutions muséales ont commencé à introduire leur demande de reconnaissance. Aujourd'hui, soixante-trois d'entre eux sont reconnus et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'avant-projet de décret instaurant la gratuité comme condition de reconnaissance – une des mesures de la déclaration de politique communautaire – a pour objectif d'établir une base réglementaire légale à la gratuité d'accès et de mettre fin à l'inégalité entre les musées tenus d'offrir la gratuité depuis 2006 et ceux qui, tout en n'y étant pas obligés, étaient néanmoins reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Désormais, dès l'application effective de cette modification au 1er janvier 2013, toutes les institutions reconnues dans le cadre du décret seront obligées d'offrir la gratuité au public le premier

dimanche du mois. Les membres du Conseil des musées et autres institutions muséales, l'instance d'avis compétente, ont récemment salué la fin de l'inégalité entre les musées. Ils ont par contre déploré la fin de la compensation financière de cette mesure de gratuité à partir de 2012. Rappelons toutefois que cette mesure s'inscrit dans le refinancement global du secteur qui implique annuellement un effort budgétaire important de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'en viens au bilan des mesures de gratuité en Fédération Wallonie-Bruxelles. On constate en 2010 une augmentation de près de 70 pour cent de la fréquentation, le premier dimanche du mois, dans les musées reconnus et ceux dont la mesure de gratuité était compensée financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces chiffres prouvent qu'il s'agit d'un incitant efficace favorisant la fréquentation de ces institutions. Par contre, nous ne disposons pas de données statistiques fiables quant au type de public ayant bénéficié de ces mesures. En effet, des enquêtes de cette nature sur les lieux en question sont extrêmement complexes à réaliser.

Je vous rejoins, madame la députée, sur le fait que ces mesures ne pourront atteindre tous les publics que si elles sont accompagnées d'une publicité efficace. Certaines associations sont déjà fortement actives et je m'en réjouis. Je souligne que notre président est un spécialiste en la matière puisqu'il a lancé, pour les musées de Verviers, une campagne de promotion assez forte en faveur de ces premiers dimanches gratuits.

Vous trouverez toute l'information à ce sujet sur le portail « culture.be ». En 2012, une campagne d'information spécifique sera lancée sans affecter les budgets consacrés au financement et au refinancement du secteur. Elle sera intégrée dans la réflexion globale actuelle sur les opérations de promotion du secteur, comme le Printemps des musées. Par ailleurs, dans les prochaines semaines, j'inviterai l'ensemble des musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles à proposer, sur une base volontaire, la gratuité le premier dimanche du mois.

Nous pouvons donc espérer que le nombre de musées engagés dans cette nouvelle dynamique augmentera de mois en mois.

Pour conclure, j'aimerais préciser que je suis persuadée que la gratuité d'accès aux musées un jour par mois, qu'on pourrait appeler « la gratuité rare », aura à terme un effet d'entraînement de tous les publics vers ces lieux tout au long de l'année. Il s'agit réellement de donner à tous le goût – voire l'habitude – de l'expérience muséale. Ainsi, les mesures de gratuité mais également les

projets d'animation, de modernisation et d'information de ces hauts lieux de la culture sont autant de moyens pour qu'ils renouent avec un succès populaire.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. On ne peut que saluer votre volonté de remettre tout le monde sur un pied d'égalité. Dommage que ce soit sans compensation financière, mais nous connaissons la situation de notre Fédération. Vous proposez néanmoins une campagne de promotion générale au lieu de vous limiter aux douze musées bénéficiant d'un accompagnement financier. Je m'en réjouis.

Vous avez parlé d'une augmentation de 70 pour cent de la fréquentation. Est-ce par rapport à la moyenne mensuelle ? Cette augmentation est en effet énorme.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – C'est par rapport aux périodes de gratuité. Le taux de fréquentation est dynamisé grâce à cette gratuité.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Combien de musées ces statistiques concernent-elles ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Nous disposons des statistiques relatives aux douze musées conventionnés puisqu'ils bénéficient d'une compensation financière. Nous nous référons donc au nombre d'entrées dans ces établissements. Par contre, nous ne disposons pas des chiffres précis pour tous les musées puisqu'ils ne bénéficient pas d'une compensation et ne nous fournissent dès lors pas toujours les informations.

Je peux éventuellement vous communiquer les éléments dont mon administration dispose afin de vous offrir une vue d'ensemble.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Volontiers. Une augmentation de la fréquentation de 70 pour cent dans ces douze musées durant la semaine de gratuité est en effet très importante. Aussi j'aimerais savoir sur quoi se fondent les statistiques.

2.5 Question de Mme Isabelle Meerhaeghe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Diversité dans les médias »

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – On peut lire, dans la déclaration de politique com-